

Association « Les Amis du Père Marcel Joseph Godard »
Assemblée Générale Constitutive du 11 mars 2012
de 14 h à 15 h
Chez les petites Sœurs des Pauvres, 81, rue Hénon, 69004 Lyon

L'Assemblée Générale constitutive de l'Association, sur vote unanime des personnes présentes ou représentées, est présidée par Dominique Moreau, avec comme secrétaire Marie-Josèphe Pieri.

Il est procédé à un décompte des personnes présentes et représentées.

Nombre de personnes présentes ayant signé la feuille d'émargement : 74

Nombre de personnes dûment représentées : 39

Soit un total de 113 Personnes

L'ordre du jour est d'approuver les statuts après modifications éventuelles.

La journée et le projet de statuts ont été préparés par un petit groupe composé de : Isabelle Bucher, Françoise et Jean-Pierre Longre, Micky Maillet, Dominique Moreau, Jean-Paul Soler, Fred Thiollier, Marie-Thérèse et Gérard Tracol

Il est rappelé que le Père Godard (2 mars 1920 – 16 février 2007) prêtre, musicien, compositeur, maître de chapelle et chef de chœur, fondateur notamment du Chœur Mixte de la Primatiale St Jean à Lyon, organiste, était un homme de recherche, d'ouverture, de dialogue, de grande spiritualité, d'engagement humain et social. Chez lui tout se tenait et s'articulait au service de Dieu et des hommes. Il savait se faire l'ami et le proche du plus grand nombre, et chacun pouvait se sentir accueilli dans le respect de ce qu'il était.

L'Association « *Les Amis du Père Marcel Joseph Godard* » a pour but :

- De rassembler des amis d'hier et de demain du Père Godard et de son œuvre.
- De faire vivre l'œuvre du Père Godard ainsi que l'esprit qui l'animait : une musique au service de la parole, une musique ouverte et créative, une musique reliée à d'autres expressions artistiques, une musique sacrée, facteur d'humanisation.
- D'encourager, promouvoir ou organiser des manifestations autour de l'œuvre du Père Marcel Joseph Godard, ou d'autres musiciens, poètes et artistes passés, présents ou à venir, se situant dans le même esprit que le sien.
- De contribuer à recenser l'ensemble de son œuvre.
- De valoriser cette articulation entre, le sacré, l'humain et l'artistique, et d'encourager toute initiative en la matière
- De mener toute action permettant d'atteindre les objectifs ci-dessus.

Il avait des convictions qu'il nous a laissées et que l'on nous a rappelées dans un texte annexé aux statuts. Ces notes ont été tirées de la revue « Caecilia ».

Il est alors procédé à la lecture et à l'étude, article par article, des statuts de l'Association. Certains points ont demandé des éclaircissements, des précisions, des corrections.

Les statuts définitifs (cf. les statuts ci-joints) ***sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité des présents et des personnes représentées.***

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Constitutive est levée à 15 heures.

Le président de séance,
Dominique Moreau,

La secrétaire de séance
Marie-Josèphe Pieri
